

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DFPE 144 Subvention (115 472 euros) et avenant à convention avec les associations « Espace 19 » (19ème) et « Association franco-chinoise Pierre Ducerf » (3ème)

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2512-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée entre la Ville de Paris et « Espace 19 » le 4 juillet 2017, et notamment son article 2 ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée entre la Ville de Paris et l'« Association franco-chinoise Pierre Ducerf » le 4 juillet 2017, et notamment son article 2 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association « Espace 19 » ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association « Espace 19 », dont le siège social est situé 251 rue de Crimée 75019 PARIS, l'avenant n°2 à la convention du 4 juillet 2017 susvisée. Le texte de cet avenant est joint au présent délibéré. Une subvention d'un montant de 77 472 euros est attribuée à « Espace 19 » (n°tiers Alizé D00172, n°Simpa 246, dossier n°2019_04045), pour l'exercice 2019.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec l'« Association franco-chinoise Pierre Ducerf », dont le siège social est situé 29 rue Michel le Comte 75003 Paris, l'avenant n°2 à la

convention du 4 juillet 2017 susvisée. Le texte de cet avenant est joint au présent délibéré. Une subvention d'un montant de 38 000 euros est attribuée à l' « Association franco-chinoise Pierre Ducerf » (n°tiers Alizé X00514, n°Simpa 523, dossier n°2018_08807), pour l'exercice 2019.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre fonctionnel 934, nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019 et exercices suivants, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO